



LABORATOIRE DE RESISTANCE AU FEU DE MARNE LA VALLEE  
LABORATOIRE PILOTE AGREE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR (Arrêté du 5 - 2 - 1959 & 24 - 4 - 1972)  
LABORATOIRE AGREE : DU MINISTERE CHARGE DE LA MARINE MARCHANDE  
DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DES SOCIETES D'ASSURANCES CONTRE  
L'INCENDIE ET LES RISQUES DIVERS

**RESISTANCE AU FEU DES ELEMENTS DE CONSTRUCTION**  
*Selon l'arrêté du 21 Avril 1983 du Ministère de l'Intérieur*

**PROCES-VERBAL N° 87. 25590**  
**EXTENSION DE CLASSEMENT N° 89/4**

Demandeur : Société ALDES  
82, rue Feuillat  
69008 LYON

Concernant : Ventilateur de V.M.C. type VEC 382 A

Objet de l'extension : Agréer le ventilateur VEC 382 A, en se  
référant à l'essai du ventilateur VEC 382 B

- Validité :
- 1° Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son Procès Verbal de référence.
  - 2° La durée de validité est celle de son procès verbal de référence sauf mention contraire portée sur la fiche de reconduction du Procès Verbal.
  - 3° Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même Procès-Verbal.

Cette Extension comprend :

- 4 pages de texte
- 2 planches
- 1 annexe

Seule la reproduction intégrale du procès verbal de référence et de cette extension permet une exploitation normale des résultats et la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet.

Extension n° 89/4 au procès-verbal 87. 25590

1 - DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

Type 382 A Gamme V E C Senior (les cotes sont en mm)

Caisson (repère 1) en tôle d'acier galvanisé de 20/10ème, de dimensions extérieures 1415 x 945 x 945, muni de deux ouïes (repère 2) ø 500 pour l'aspiration et d'une ouïe de 535 x 455 pour le refoulement qui est protégé par une grille.

L'une des ouïes d'aspiration, non utilisée, est obturée par un bouchon en tôle d'acier galvanisé. Pour accès au groupe moto-ventilateur l'ouverture du caisson est prévue par enlèvement d'un panneau latéral équipé de deux poignées de manutention avec déverrouillage par écrous manuels. L'étanchéité est assurée par un joint en caoutchouc cellulaire néoprène.

Le groupe moto-ventilateur repose sur quatre supports en caoutchouc (repère 15) fixés sur des glissières.

Le ventilateur comprend une enveloppe, une roue et un moteur.

L'enveloppe, en tôle d'acier galvanisé est composée de deux flasques (repère 3) épaisseur 10/10ème, et d'une volute (repère 3) épaisseur 8/10ème.

La roue ø 380 en tôle d'acier galvanisé, dont les aubes accrochantes ont une épaisseur de 8/10ème et le flasque une épaisseur de 2 x 8/10ème, est calée sur un arbre monté sur roulements à billes logés dans une bague en caoutchouc.

En bout d'arbre est clavetée la poulie receptrice (repère 13) de ø 250. Vitesse nominale du ventilateur : 590 tr/min.

La liaison ventilateur et manchette de refoulement est assurée par une manchette souple (repère 17) en toile de coton de 620 g/m<sup>2</sup>.

Le moteur LEROY SOMMER type L 5 80 L de 0,73 KW, vitesse 1500 tr/min est fixé sur la volute du ventilateur par l'intermédiaire d'un support comportant une vis de réglage pour la tension de la courroie d'entraînement. Il est muni en bout d'arbre de la poulie motrice (repère 12) ø 108. La courroie (repère 14) référence AX LP HUTCHINSON est de section trapézoïdale crantée.

Extension n° 89/4 au procès-verbal 87. 25590

L'intérieur du coffret de commande (repère 6) est protégé par fibres céramiques Papier KERLANE 45 de 3 d'épaisseur (repère 7).

La gaine de protection du câble électrique d'alimentation silicone n'est pas fixée.

Le poids de l'ensemble est de 150 kg environ.

- Voir les plans et nomenclature planches n° 1 et 2.

2 - DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Cotes en mm Vitesse en tr/min	Ventilateur essayé VEC 382 B	Ventilateur objet de cette extension : VEC 382 A
<u>Turbine</u> ø largeur Aubes tôle Flasque tôle Vitesse de rotation	382 382 8/10 2 x 8/10 690	382 382 8/10 2 x 8/10 590
<u>Moteur</u> type  Puissance	LEROY SOMMER L 5 90 S  1,1 KW 1500 tr/min	LEROY SOMMER L 5 80 L  0,73 KW 1500 tr/min
<u>Enveloppe</u> flasques tôle volute	10/10 8/10	10/10 8/10
<u>Caisson</u> L x P x H Ouïe d'aspiration Ouïe de refoulement	1415 x 945 x 945 ø 500 445 x 535	1415 x 945 x 945 ø 500 445 x 535

3 - JUSTIFICATION DE L'EXTENSION

Les modifications décrites, le moteur ayant été essayé dans les mêmes conditions de refroidissement avec le ventilateur VEC 271 B, conformément aux indications de l'arrêté du 21 Avril 1983 et de son annexe VII du protocole d'application, ne sont pas de nature à modifier le comportement au feu du ventilateur.

Extension n° 89/4 au procès-verbal 87. 25590

4 - CONCLUSIONS

4.1 - Agrément

1/2 heure - 400 °C - 4ème catégorie  
ø piquage individuel 125 mm

4.2 - Conditions de validité de l'agrément

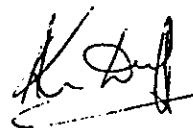
Le ventilateur V.E.C 382 A doit être conforme à la description de cette extension.

4.3 - Conditions d'utilisation

Voir l'annexe I ci-jointe.

Fait à Champs sur Marne, le 31 Janvier 1989

Le Chef de la Division  
"Résistance au Feu"



A. LE DUFF